Date de convocation : le 05 décembre 2025
Date de publication : le 09 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20251217-DELIB34_2025-DE

Délib 34-2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. du PONTAVICE Stéphane, Maire.

Nombre de membres en exercice : Présents : 6 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	**Étaient présents** : M. du PONTAVICE Stéphane ; Mme LE BORGNE-DAVID Anne ; M. COMMANDEUR Peter ; Mme COUZIC Jessica ; Mme LE VERDIER Charlotte ; Mme Charlotte DEPAEPE **Excusé** : M. LASSERRE Christian ; M. FOUCARD Kévin **Secrétaire de séance** : Mme LE BORGNE-DAVID Anne M. LASSERRE Christian a donné pouvoir à M. COMMANDEUR Peter

TARIFS COMMUNAUX DES SERVICES À LA POPULATION

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants, à compter du 17/12/2025, concernant les services rendus à la Population :

BROYAGE	Broyage à domicile	15 € / heure
	Broyage suite apport volontaire sur site communal	Gratuit
	Vente de broyat	10 € / m3
	Livraison à domicile	10 €
SERVICES ADMINISTRATIFS	Photocopie papier 80g pour particulier	A4 : 0,30 € A3 : 0,50 €
	Photocopie papier 80g pour association	Gratuité, le papier est à fournir
ENTRETIEN DES TOMBES 1er novembre	Nettoyage, désherbage	15 €
ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS	1er enlèvement de l'année civile	Gratuit
	À partir du 2e dans la même année civile	20 €
	Déplacement du tracteur + du camion	+ 10 €
VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE	Bois fait Bois sur pied	40 € la stère 10 € la stère

Après délibération, le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la proposition.

Fait et délibéré à Ste Brigitte, le 17 décembre 2025.

Le Maire, M. Stéphane Du PONTAVICE

S. du Pontavice

MAIRIE de STE-BRIGITTE (Morbihan)